



Sartrouville, le 15 décembre 2010

Monsieur Michel Gaillard  
Président  
Commission particulière du débat public  
Tour Pacific – bâtiment Est  
11, cours de Valmy  
92977 PARIS LA DEFENSE 7

Objet : contribution dans le cadre du débat public sur le prolongement du RER E  
Nuisances sonores ferroviaires

Monsieur le Président

En complément du cahier d'acteurs de notre Collectif – qui porte le numéro 1 – et comme suite à l'atelier que vous avez bien voulu organiser sur ce sujet le 6 décembre, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après la contribution de notre Collectif.

### **Les nuisances sonores ferroviaires doivent être traitées efficacement**

Le projet EOLE doit intégrer une amélioration des lignes existantes dans nos territoires de Carrières sur Seine à Maisons Laffitte.

Mais pour l'instant, quasiment rien n'est prévu pour le traitement du bruit ferroviaire. Le secteur est pourtant classé le jour comme le plus bruyant, bien au delà des limites réglementaires avec plusieurs 'points noirs' de bruit recensés, notamment sur la portion où circule également le fret (pont métallique de Sartrouville)

Le dossier présenté comporte une étude sommaire avec deux volets un par tronçons et l'autre par les points noirs bruits. La conclusion est que le seuil de 2 db n'étant pas atteint, aucun traitement n'est à prévoir, sauf les immeubles devenant points noirs bruits avec les circulations supplémentaires induites par Eole, lesquels sont pris en compte par isolation de façade, soit :

- à Carrières, 2 bâtiments,
- à Maisons Laffitte, 3 bâtiments.

Par contre les bâtiments actuellement PNB ne sont pas prévus, 26 à Carrières (concernant 72 personnes), 148 à Houilles (810 personnes), 64 à Sartrouville (534 personnes), 53 à Maisons Laffitte (1398 personnes)

Nous ne saurions comprendre que :

- le projet se contente d'une étude sommaire :
  - avec un indicateur de bruit par segment, soit pour plusieurs kilomètres de ligne; par exemple, le segment 3005 va de la bifurcation de Bezons à Sartrouville, alors que des situations très différentes sont rencontrées : tranchée, remblais, pont, ....
  - avec une mise à jour des zones de bruit critique des études des Points Noirs Bruit qui sert à identifier les cas supplémentaires imputables à EOLE.
  - qui ne donne pas le niveau de bruit de chaque zone. Elle n'est pas basée sur le nombre réel de trains passant actuellement comparé avec la situation future EOLE.
- le projet se réfugie derrière une réglementation avec un seuil minimal de 2 db pour s'exonérer d'une amélioration des lignes. Ce seuil de 2 db permettrait un doublement du trafic sans rien faire, ce qui deviendrait aberrant.
- le projet envisage de traiter 5 bâtiments comme Points Noirs Bruits en oubliant 293 autres et que 2409 personnes recensées continuent à subir des nuisances.

Nous demandons des études détaillées concernant les nuisances sonores et les travaux de réduction des nuisances les plus fortes avant la mise en service d'EOLE.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée



Jean-Paul Mayant  
Chargé de mission bruit



Jean-Claude Parisot  
secrétaire général